

Bienvenue au CDI LYCEE

(Règlement Lycée)

Heures d'ouverture :

Le Centre de Documentation et d'Information est ouvert :

- le lundi de 8h30 à 16h25
- le mardi de 8h30 à 16h25
- le mercredi de 8h30 à 12h25
- le jeudi de 8h30 à 16h25
- le vendredi de 8h30 à 15h30

Le CDI est ouvert le midi de 13h10 à 13h40

Le choix du lieu du CDI se fait pour une séance horaire complète.

Pour venir au CDI :

En cas d'affluence, les élèves inscrits (sur la fiche de réservation) seront prioritaires.

Pourquoi venir au CDI ?

Pour un travail nécessitant l'usage de documents : exposé, dossier, utilisation des ordinateurs et Internet, recherche documentaire à approfondir...

Un règlement d'utilisation du multimédia est affiché au CDI.

RAPPEL : Le CDI n'est ni une deuxième permanence, ni un foyer : on y vient pour se documenter. Son accès est donc prioritairement réservé aux élèves devant travailler à l'aide des documents présents au CDI

Tout vol ou dégradation volontaire entraîne l'exclusion définitive du CDI.

Les règles de vie au CDI

- a) On entre ou on sort aux sonneries pour éviter de perturber ceux qui travaillent.
- b) On s'inscrit sur le cahier de présence.
- c) On travaille seul ou en groupe (évidemment à voix basse), on lit et consulte les documents sur support papier ou multimédia.
- d) On Range soigneusement livres, documents et chaises avant de partir.

Mais

- On n'utilise pas son téléphone portable ou son MP3,
- On ne mange pas,
- On ne parle pas fort.